

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 11

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGELANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620\_17

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES 2024/2025

M. Le Maire RAPPELLE à l'Assemblée que :

Les cours de l'école municipale d'arts plastiques se déclinent en 4 niveaux :

- ÉVEIL | (MS – GS - CP) 1h00
- ENFANTS | (CP au CM1) 2h00
- ADOS | (CM2 à la 3<sup>ème</sup>) 2h00
- ADULTES | créneau de 5h00

Tous les cours ont lieu (hors vacances scolaires\* et jours fériés) à l'école communale d'Arts Plastiques.  
Ces séances sont dispensées par Peggy CAUFQUIER – professeur d'arts plastiques.  
\* Sauf pour les adultes qui ont accès à la salle sans professeur.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le 02/07/2024  
ID : 059-215906090-20240620-VDV20240620\_17-DE

M. Le Maire PROPOSE à l'Assemblée de reconduire cette activité « École Municipale d'Arts Plastiques » pour l'année scolaire 2024/2025. Il PROPOSE de ne pas augmenter la cotisation trimestrielle et d'adopter les tarifs suivants :

	Tarif Vendevillois	Tarif Extérieur
2024 / 2025	28 € / trimestre	53 € / trimestre

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'approuver la reconduction de l'activité « École municipale d'Arts Plastiques »**
- **D'approuver les tarifs 2024/2025**

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

  
Charline DECARNIN

Le Maire

  
Ludovic PROISY